

SÉANCE ORDINAIRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE McMMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 17 novembre 2025 à 19 heures, à laquelle sont présents madame la mairesse Magalie Taillon, mesdames les conseillères Brigitte Aubé et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de madame la mairesse Magalie Taillon.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-288**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 19 h 03.

Il est,

PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions
- 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 octobre 2025
- 1.4 Proclamation – Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes – 6 décembre 2025 – Levée du drapeau blanc et port du ruban blanc

**2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**

- 2.1 Appui – Campagne Noeudvembre 2025 – Sensibilisation au cancer de la prostate

**3. ADMINISTRATION**

- 3.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
- 3.2 Nomination des maires suppléants – Novembre et décembre 2025 – Année 2026
- 3.3 Nominations par la mairesse – Comités services locaux et municipaux
- 3.4 Nomination – Représentants et substitut – Conseil d'administration – Régie d'assainissement des Eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)

- 3.5 Nomination – Représentant et substitut – Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)
- 3.6 Nomination – Représentant et substitut – Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
- 3.7 Nomination – Représentant et substitut – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRS)
- 3.8 Désignation des substituts de la mairesse – Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
- 3.9 Autorisation – Adhésion 2026 – Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 3.10 Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHGBMSH)

**4. TRÉSORERIE ET FINANCES**

- 4.1 Acceptation des comptes à payer, déboursés et engagements
- 4.2 Acceptation – Dépôt – Listes des écritures d'ajustements budgétaires comprenant les appropriations – Budget de fonctionnement
- 4.3 Approbation – Prévisions budgétaires 2026 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRS)
- 4.4 Approbation – Prévisions budgétaires 2026 – Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)
- 4.5 Approbation – Prévisions budgétaires 2026 – Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)
- 4.6 Acceptation du dépôt – Prévisions budgétaires 2026 – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- 4.7 Approbation – Prévisions budgétaires 2026 – Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
- 4.8 Autorisation – Appropriation – Réfection d'une section de trottoir – Rue Bernard-Pilon – Services techniques et des espaces publics
- 4.9 Autorisation – Appropriation – Analyse de la capacité hydraulique – Réaménagement projeté de l'intersection du boulevard Yvon-L'Heureux et de la rue Bernard-Pilon – Ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 4.10 Autorisation – Appropriation – Club de natation de McMasterville (CNM)
- 4.11 Autorisation – Appropriation – Rendez-vous culturels – Services récréatifs et culturels
- 4.12 Autorisation – Appropriation – Équipements informatiques 2025
- 4.13 Autorisation – Appropriation – Forages et étude géotechnique – Aménagement de terrains de pickleball – Parc Gilles Plante

**5. AVIS DE MOTION**

- 5.1 Avis de motion – Règlement 382-37-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'effectuer des corrections à la numérotation de certains articles et à la référence à certaines zones, d'ajuster les normes relatives aux garages souterrains, de moduler les normes d'architecture et les délais de réalisation des projets résidentiels intégrés et afin de modifier les dispositions relatives à l'entreposage des matières résiduelles

**6. RÈGLEMENT**

- 6.1 Adoption – Premier projet de règlement 382-37-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'effectuer des corrections à la numérotation de certains articles et à la référence à certaines zones, d'ajuster les normes relatives aux garages souterrains, de moduler les normes d'architecture et les délais de réalisation des projets résidentiels intégrés et afin de modifier les dispositions relatives à l'entreposage des matières résiduelles
- 6.2 Adoption – Règlement numéro 382-36-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de modifier les dispositions relatives à l'obligation de prévoir des cases de stationnement hors rue dans le cas d'un changement d'usage et au nombre minimal de cases de stationnement pour les établissements de récréation intérieure
- 6.3 Adoption – Règlement numéro 402-27-2025 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2026

**7. GESTION DU TERRITOIRE**

- 7.1 Autorisation – Utilisation des pouvoirs municipaux issus du projet de loi 31 pour accélérer le développement de logements à McMasterville

**8. RESSOURCES HUMAINES**

- 8.1 Acceptation – Dépôt – Liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants
- 8.2 Autorisation – Grille salariale 2026 – Personnel secteur aquatique, secteur camp de jour et autre personnel saisonnier
- 8.3 Autorisation – Ouverture de poste et embauche – Journalier aux espaces publics et récréatifs – Poste permanent à temps plein
- 8.4 Autorisation – Abolition du poste de préposé aux espaces publics et récréatifs – Création d'un poste de journalier aux espaces publics et récréatifs (minimum 42 semaines par année) – Signatures – Lettres d'entente – Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501
- 8.5 Adoption – Structure administrative municipale – Organigramme
- 8.6 Autorisation – Ouverture de poste – Journalier aux espaces publics et récréatifs – Poste permanent pour un minimum de 42 semaines par année

**9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**

- 9.1 Autorisation – Octroi de contrat – Nettoyage annuel des conduites sanitaires et des puisards, ainsi que l'inspection télévisée – 2025

**10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**

**11. AJOUT À L'ORDRE DU JOUR**

**12. AFFAIRES COURANTES**

- 12.1 Deuxième période de questions
- 12.2 Correspondance générale
- 12.3 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **Première période de questions**

---

La Ville a invité ses citoyens à acheminer leurs questions par le biais de son site Internet et la présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question n'a été acheminée ni posée.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-289**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 octobre 2025

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19), tout procès-verbal doit être approuvé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu et lu le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 octobre 2025 et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 2 octobre 2025 soit et est approuvé, tel que présenté.

« ADOPTÉE »

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-290**

Proclamation – Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes – 6 décembre 2025 – Drapeau blanc et port du ruban blanc

---

CONSIDÉRANT QUE le 6 décembre est reconnu comme la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, instituée en 1991 par le Parlement du Canada, en mémoire des 14 jeunes femmes assassinées lors de la tragédie de l'École polytechnique de Montréal, survenue le 6 décembre 1989;

CONSIDÉRANT QUE cette journée invite l'ensemble de la société à réfléchir collectivement aux conséquences de la violence fondée sur le genre, à honorer la mémoire des victimes et à soutenir toutes les femmes et filles touchées par la violence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et ses citoyennes et citoyens sont invités à porter le ruban blanc et à participer activement à des initiatives de sensibilisation, en solidarité avec les victimes et en témoignage d'un engagement commun contre toutes les formes de violence envers les femmes;

CONSIDÉRANT QUE cet engagement citoyen et institutionnel s'inscrit dans les valeurs fondamentales de respect, d'égalité et de sécurité qui guident notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la campagne des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes, qui se déroule du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes décrétée par l'ONU) au 6 décembre, encourage la tenue d'activités de sensibilisation et d'éducation visant à prévenir et à contrer la violence envers les femmes et les filles, notamment à travers le dialogue, la diffusion de ressources, et le soutien à des initiatives locales et nationales;

CONSIDÉRANT QUE la persistance des violences basées sur le genre exige un engagement renouvelé de l'ensemble des acteurs de la société pour promouvoir l'égalité et assurer un environnement sécuritaire pour toutes et tous;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal proclame la journée du 6 décembre 2025 comme étant la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes, perpétuant l'hommage aux 14 victimes de l'École polytechnique de Montréal et réaffirmant la volonté de la Ville de dire non à toutes les formes de violence envers les femmes;

QUE le conseil municipal accorde son appui moral à la campagne nationale des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes, en hissant un drapeau blanc à l'extérieur de l'Hôtel de Ville du 25 novembre au 6 décembre 2025, en invitant la population à porter le ruban blanc;

QUE la Ville encourage la diffusion d'informations et de ressources de prévention à l'intention de la population et collabore avec les organismes régionaux et nationaux œuvrant pour l'élimination de la violence envers les femmes;

QUE le conseil municipal renouvelle son engagement envers l'égalité, le respect des droits de la personne et la création d'une société exempte de violence.

« ADOPTÉE »

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-291**

Appui – Campagne Noeudvembre 2025 – Sensibilisation au cancer de la prostate

---

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de la campagne Noeudvembre, un mouvement québécois de sensibilisation et de financement dédié à la santé masculine, particulièrement axé sur la prévention, le dépistage et la recherche au sujet du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT QUE Noeudvembre, lancé en 2014 par la Fondation Procure, encourage, tout au long du mois de novembre, le port du noeud papillon afin de symboliser la solidarité envers les hommes touchés par le cancer de la prostate et d'amasser des fonds pour la recherche et le soutien aux personnes concernées;

CONSIDÉRANT QU'annuellement, environ 6 500 Québécois reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate, la forme de cancer la plus fréquente chez les hommes au Québec, et qu'environ 1 000 hommes en décèdent chaque année;

CONSIDÉRANT QU'en moyenne, dix-huit (18) Québécois par jour reçoivent un diagnostic de ce cancer, ce qui souligne l'ampleur du défi pour la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le cancer de la prostate, lorsqu'il est détecté tôt, présente un taux de survie de près de 99 % sur cinq ans, ce qui rend la sensibilisation au dépistage d'autant plus cruciale;

CONSIDÉRANT QUE Noeudvembre, en plus de soutenir la recherche, vise à briser le tabou entourant les maladies masculines et à encourager les hommes à consulter leur professionnel de santé pour un dépistage précoce;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville est sensible au bien-être et à la santé de ses citoyen.ne.s et souhaite démontrer son appui à ce vaste mouvement de solidarité et d'engagement social;

CONSIDÉRANT QUE la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate se tiendra le 19 novembre 2025 et qu'à cette occasion, la population est invitée à porter le nœud papillon comme geste de soutien;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal accorde son appui moral à la campagne Noeudvembre 2025 ainsi qu'à tout autre mouvement visant à sensibiliser la population aux enjeux de la santé masculine, notamment le cancer de la prostate, et à soutenir la recherche ainsi que l'amélioration de la qualité de vie des personnes touchées;

QUE la Ville de McMasterville invite ses citoyen.ne.s, organismes et entreprises à participer à la campagne en portant le nœud papillon, en particulier lors de la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate, le 19 novembre 2025, afin d'unir leurs voix et leurs gestes pour cette cause importante.

« ADOPTÉE »

**Dépôts – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

---

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), tous les membres du conseil municipal, énumérés ci-après, ont déposé leur déclaration écrite mentionnant leurs intérêts pécuniaires :

- Madame Magalie Taillon, mairesse
- Monsieur Robert Pelletier, conseiller du district électoral de la Rive, numéro 1

- Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller du district électoral du Village, numéro 2
- Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller du district électoral du Parc, numéro 3
- Madame Brigitte Aubé, conseillère du district électoral des Vétérans, numéro 4
- Madame Tanya Czinkan, conseillère du district électoral des Érables, numéro 5
- Monsieur François Jean, conseiller du district électoral des Chênes, numéro 6

Madame la mairesse ainsi que les conseillères et conseillers des districts numéro 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires auprès de Me Marie-Josée Bédard, greffière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-292**

Nomination des maires suppléants – Novembre et décembre 2025 – Année 2026

CONSIDÉRANT les articles 56 et 57 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les maires suppléants pour les mois de novembre et décembre 2025 ainsi que pour les mois de janvier à décembre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE soient et sont nommés maires suppléants les membres du conseil municipal selon l'ordre suivant :

Novembre 2025	Monsieur François Jean
Décembre 2025	Monsieur Jean-Guy Lévesque
Janvier – Février 2026	Madame Tanya Czinkan
Mars – Avril 2026	Monsieur Frédéric Lavoie
Mai – Juin 2026	Monsieur Robert Pelletier
Juillet – Août 2026	Madame Brigitte Aubé
Septembre – Octobre 2026	Monsieur Jean-Guy Lévesque
Novembre – Décembre 2026	Monsieur François Jean

QUE les conseillères et les conseillers soient et sont autorisés à exercer tous les droits et obligations et à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis dans le cadre de leur fonction de maire suppléant.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-293**

Nominations par la mairesse – Comités services locaux et municipaux

---

CONSIDÉRANT QUE la mairesse exerce un droit de surveillance sur tous les services et employés de la Ville et voit spécialement à la gestion des revenus et dépenses de la Ville conformément aux articles 52, 53, 54 et 55 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE la mairesse juge opportun d'attribuer, à chacun des conseillers, des dossiers spécifiques afin de leur permettre d'acquérir une connaissance plus approfondie dans un champ précis d'activités municipales et ainsi, faire bénéficier de leur compétence respective à l'ensemble du conseil municipal pour une plus grande efficacité dans la prise de décisions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE chacun des membres du conseil municipal soit et est désigné pour assurer le suivi auprès du conseil municipal des dossiers relevant des champs spécifiques d'activités municipales identifiés au tableau numéro DGM-2025-01;

QUE toute nomination antérieure afférente soit et est abrogée et remplacée par les nominations découlant des présentes.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-294**

Nomination – Représentants et substitut – Conseil d'administration – Régie d'assainissement des Eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que des représentants de la Ville siègent aux séances de la Régie d'assainissement des Eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR);

CONSIDÉRANT QUE des représentants doivent être nommés afin de siéger au conseil d'administration de la RAEVR;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, et monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, soient et sont nommés représentants de la Ville de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie d'assainissement des Eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR);

QUE madame Brigitte Aubé, conseillère, soit et est nommée substitut de la Ville de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la RAEVR, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-295**

Nomination – Représentant et substitut – Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Ville siège aux séances de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR);

CONSIDÉRANT QU'un représentant doit être nommé afin de siéger au conseil d'administration de la RIEVR;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE monsieur Robert Pelletier, conseiller, est nommé représentant de la ville de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR);

QUE monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, est nommé comme substitut de la ville de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la RIEVR.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-296**

Nomination – Représentant et substitut – Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Ville siège au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

CONSIDÉRANT QU'un représentant doit être nommé afin de siéger au conseil d'administration de la RISIVR;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE madame Magalie Taillon, mairesse, soit et est nommée représentante de la ville de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR);

QUE monsieur Robert Pelletier, conseiller, soit et est nommé substitut afin de siéger au conseil d'administration de la RISIVR, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-297**

Nomination – Représentant et substitut – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Ville siège aux séances de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

CONSIDÉRANT QU'un représentant doit être nommé afin de siéger au conseil d'administration de la RIPRSL;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination d'un membre du conseil municipal à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE madame Magalie Taillon, mairesse, soit et est nommée représentante de la ville de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL);

QUE monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller, soit et est nommé substitut de la ville de McMasterville afin de siéger au conseil d'administration de la RIPRSL, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-298**

Désignation des substituts de la mairesse – Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

---

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel qu'un représentant de la Ville siège aux séances de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner en cas d'absence de madame la mairesse, Magalie Taillon, des substituts pouvant participer aux délibérations et aux votes du conseil de la MRCVR;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la nomination des membres du conseil municipal qui agiront à titre de substitut;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est,  
PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque  
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan  
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE monsieur François Jean, conseiller, soit et est nommé premier substitut et monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, soit et est nommé deuxième substitut de la ville de McMasterville afin de siéger aux séances de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, en cas de nécessité.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-299**

Autorisation – Adhésion 2026 – Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire conserver son statut de membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, il y a lieu de renouveler l'adhésion pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits seront disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est,  
PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie  
APPUYÉ par madame Brigitte Aubé  
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation 2026 à la Fédération québécoise des municipalités d'une somme de 4 958,35 \$, plus les taxes applicables, laquelle comprend le versement de la cotisation de base ainsi que la cotisation aux fonds de défense.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-300**

Autorisation – Renouvellement – Adhésion 2026 – Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire (SHGBMSH)

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement d'adhésion pour l'année 2026 reçu de la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE cette adhésion permet à la Ville d'accéder à plusieurs priviléges dont notamment au centre d'archives et de documentation de ladite société;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise le paiement pour le renouvellement de l'adhésion corporative de la Ville pour l'année 2026 à la Société d'histoire et de généalogie de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire, et ce, au montant de 70 \$.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-301**

Acceptation des comptes à payer, déboursés et engagements

---

CONSIDÉRANT QUE la directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, madame France Desautels, CPA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer, déboursés et prélèvements, portant le numéro STF-2025-32, en date du 17 novembre 2025, pour un montant total de 2 240 390,36 \$ et autorise l'émission des paiements;

QUE le conseil municipal approuve la liste des engagements, portant le numéro STF-2025-33, en date du 17 novembre 2025, pour un montant total de 2 133 271,90 \$.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-302**

Acceptation – Dépôt – Listes des écritures d'ajustements budgétaires comprenant les appropriations – Budget de fonctionnement

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des écritures d'ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent accumulé, comptabilisés au budget de fonctionnement durant la période du 27 septembre au 7 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des écritures d'ajustements budgétaires, comprenant les appropriations de l'excédent accumulé, comptabilisés au budget de fonctionnement durant la période du 27 septembre au 7 novembre 2025, portant le numéro STF-2025-31.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-303**

Approbation – Prévisions budgétaires 2026 – Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRS)

---

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRS) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 ainsi que son programme d'immobilisations 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie desdites prévisions budgétaires et du programme d'immobilisation a été transmise à la Ville de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2026 doivent recevoir l'approbation des organisations municipales membres de la RIPRS;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, prévoyant un montant total de revenus et de dépenses de 63 791 771 \$, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 23 septembre 2025;

QUE le conseil municipal autorise la participation financière de la Ville de McMasterville pour l'exercice financier 2026 laquelle totalise un montant de 1 382 673 \$;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-304**

Approbation – Prévisions budgétaires 2026 – Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR)

---

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie desdites prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2026 doivent recevoir l'approbation des organisations municipales membres de la RIEVR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal approuve et adopte les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2026, prévoyant des dépenses d'exploitation de 4 712 100 \$ et des dépenses d'immobilisations de 1 829 500 \$ pour des dépenses totales de 6 541 600 \$;

QUE le conseil municipal autorise la participation financière de la Ville de McMasterville pour l'exercice financier 2026, laquelle totalise un montant de 357 834 \$;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-305**

Approbation – Prévisions budgétaires 2026 – Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR)

---

CONSIDÉRANT QU'à sa séance ordinaire tenue le 17 septembre 2025, le Conseil d'administration de la RAEVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie desdites prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2026 doivent recevoir l'approbation des organisations municipales membres de la RAEVR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal approuve et adopte les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu pour l'année financière 2026, lesquelles prévoient des dépenses d'exploitation de 4 374 800 \$ et des dépenses d'immobilisations de 500 900 \$ pour des dépenses totales de 4 875 700 \$;

QUE le conseil municipal autorise la participation financière de la Ville de McMasterville pour l'exercice financier 2026 laquelle totalise un montant de 386 888 \$;

QUE le conseil municipal autorise également le paiement relatif à l'entretien et la surveillance des postes de pompages situés sur le territoire de la Ville de McMasterville, estimé à 10 000 \$ aux prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, sur facturation par cette dernière à la fin de l'exercice financier 2026;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-306**

Acceptation du dépôt – Prévisions budgétaires 2026 – Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026 au cours d'une assemblée extraordinaire tenue le 9 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part provisoire de la Ville de McMasterville s'élève à 117 402 \$ pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part provisoire de la Ville de McMasterville pour les services 211 s'élève à 717 \$ pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE soient et sont déposées les prévisions budgétaires 2026 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

QUE soit et est autorisé le paiement de la quote-part de la Ville de McMasterville pour l'exercice financier 2026, laquelle est établie, provisoirement, à 117 402 \$;

QUE soit et est autorisé le paiement de la quote-part de la Ville de McMasterville pour les services 211 pour l'exercice financier 2026, laquelle est établie, provisoirement, à 717 \$.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-307**

Approbation – Prévisions budgétaires 2026 – Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)

---

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2025, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QU'une copie desdites prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de McMasterville;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires doivent recevoir l'approbation des organisations municipales membres de la RISIVR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal approuve les prévisions budgétaires 2026 de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, prévoyant un montant total de revenus et de dépenses de 13 847 062 \$, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 11 septembre 2025;

QUE soit et est autorisé le paiement de la quote-part de la Ville de McMasterville pour l'exercice financier 2026 au montant total de 952 390 \$;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à émettre les paiements afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-308**

Autorisation – Appropriation – Réfection d'une partie de trottoir – Rue Bernard-Pilon – Services techniques et des espaces publics

CONSIDÉRANT la désuétude d'une partie de trottoir de la rue Bernard-Pilon située à proximité du 740, rue Bernard-Pilon;

CONSIDÉRANT les travaux de branchement du 740, rue Bernard-Pilon;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat pour la réfection d'une partie du trottoir située à proximité du 740, rue Bernard-Pilon, à l'entreprise Préfontaine excavation inc.;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de l'excédent non affecté est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant maximal de 7 553 \$, plus les taxes applicables, afin de financer l'ensemble des travaux de réfection d'une partie du trottoir située à proximité du 740, rue Bernard-Pilon.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-309**

Autorisation – Appropriation – Analyse de la capacité hydraulique – Réaménagement projeté de l'intersection du boulevard Yvon-L'Heureux et de la rue Bernard-Pilon – Ministère des Transports et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) projette de réaménager l'intersection du boulevard Yvon-L'Heureux et de la rue Bernard-Pilon;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a demandé à la Ville de McMasterville que les eaux de pluie issues du nouvel aménagement de l'intersection soient dirigées vers l'égout pluvial de juridiction municipale situé sous le boulevard Yvon-L'Heureux Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie afin d'analyser la capacité hydraulique de l'égout pluvial existant sous le boulevard Yvon-L'Heureux Sud, entre la rue Bernard-Pilon et le ruisseau Bernard;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat portant le numéro de référence OS-25317 à l'entreprise Ponton Guillot Inc.;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de l'excédent non affecté est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant maximal de 11 850 \$, plus les taxes applicables, afin de financer l'ensemble des dépenses relatives à l'analyse de la capacité hydraulique de l'égout pluvial existant présent sous le boulevard Yvon-L'Heureux Sud, entre la rue Bernard-Pilon et le ruisseau Bernard.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-310**

Autorisation – Appropriation – Club de natation de McMasterville (CNM)

CONSIDÉRANT le rapport financier 2025 du Club de natation de McMasterville (CNM);

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de l'excédent affecté « Club de natation de McMasterville » est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Club de natation de McMasterville », d'un montant de 1 840 \$, afin de financer l'excédent des dépenses sur les revenus du CNM, pour l'année financière 2025.

« ADOPTÉE »

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-311**

Autorisation – Appropriation – Rendez-vous culturels – Services récréatifs et culturels

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2025-137 appuyant la Tournée Bonheur chez Vous!, laquelle prévoit également l'organisation d'une série de trois spectacles à l'automne 2025 à McMasterville;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de l'excédent affecté « Activités de loisir, sport et culture » est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « Activités de loisir, sport et culture » d'un montant maximal de 2 062,50 \$, plus les taxes applicables, afin de financer l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation d'une série de trois spectacles dans le cadre de la Tournée Bonheur chez Vous!

« ADOPTÉE »

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-312**

Autorisation – Appropriation – Équipements informatiques 2025

---

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'ordinateurs portables pour usage professionnel pour les membres du conseil municipal 2025-2029;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 422-00-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation de l'excédent de fonctionnement affecté « gestion administrative et informatique » au montant de 5 030 \$, plus les taxes applicables, est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est,  
PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque  
APPUYÉ par monsieur François Jean  
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement affecté « gestion administrative et informatique » d'un montant maximal de 5 030 \$, plus les taxes applicables, afin de financer les dépenses relatives à l'achat de nouveaux ordinateurs portables pour les membres du conseil municipal 2025-2029.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-313**

Autorisation – Appropriation – Forages et étude géotechnique – Aménagement de terrains de pickleball – Parc Gilles Plante

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aménager des terrains de pickleball dans le parc Gilles Plante;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de conception doivent prendre en compte la nature du sol et que des études seront nécessaires pour évaluer les caractéristiques du sol où seront construits les futurs terrains;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2025-232 lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2025, octroyant un mandat pour les services professionnels en laboratoire et contrôle des matériaux nécessaires pour la réalisation de divers travaux d'infrastructures sur le territoire de la Ville à la firme Groupe ABS inc.;

CONSIDÉRANT QU'une appropriation à même le Fonds de parcs, terrains de jeu et espaces naturels au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est,  
PROPOSÉ par madame Brigitte Aubé  
APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier  
ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant du fonds réservé « Fonds de parcs, terrains de jeu et espaces naturels » d'un montant maximal de 11 500 \$, plus les taxes applicables, afin de financer les dépenses relatives aux forages et à l'étude géotechnique nécessaire pour effectuer la conception des terrains de pickleball au parc Gilles Plante.

« ADOPTÉE »

**Avis de motion – Règlement 382-37-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'effectuer des corrections à la numérotation de certains articles et à la référence à certaines zones, d'ajuster les normes relatives aux garages souterrains, de moduler les normes d'architecture et les délais de réalisation des projets résidentiels intégrés et afin de modifier les dispositions relatives à l'entreposage des matières résiduelles**

---

Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le premier projet de règlement numéro 382-37-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'effectuer des corrections à la numérotation de certains articles et à la référence à certaines zones, d'ajuster les normes relatives aux garages souterrains, de moduler les normes d'architecture et les délais de réalisation des projets résidentiels intégrés et afin de modifier les dispositions relatives à l'entreposage des matières résiduelles.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-314**

Adoption – Premier projet de règlement 382-37-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'effectuer des corrections à la numérotation de certains articles et à la référence à certaines zones, d'ajuster les normes relatives aux garages souterrains, de moduler les normes d'architecture et les délais de réalisation des projets résidentiels intégrés et afin de modifier les dispositions relatives à l'entreposage des matières résiduelles

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 382-37-2025 a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le premier projet de règlement numéro 382-37-2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le premier projet de règlement numéro 382-37-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'effectuer des corrections à la numérotation de certains articles et à la référence à certaines zones, d'ajuster les normes relatives aux garages souterrains, de moduler les normes d'architecture et les délais de réalisation des projets résidentiels intégrés et afin de modifier les dispositions relatives à l'entreposage des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE soit et est adopté le premier projet de règlement numéro 382-37-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin d'effectuer des corrections à la numérotation de certains articles et à la référence à certaines zones, d'ajuster les normes relatives aux garages souterrains, de moduler les normes d'architecture et les délais de réalisation des projets résidentiels intégrés et afin de modifier les dispositions relatives à l'entreposage des matières résiduelles;

QU'une assemblée publique soit tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, dont la date et l'heure seront fixées par Me Marie-Josée Bédard, greffière, et ce, afin d'expliquer le premier projet de règlement portant le numéro 382-37-2025 et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-315**

Adoption – Règlement numéro 382-36-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de modifier les dispositions relatives à l'obligation de prévoir des cases de stationnement hors rue dans le cas d'un changement d'usage et au nombre minimal de cases de stationnement pour les établissements de récréation intérieure

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Frédéric Lavoie, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le projet de règlement 382-36-2025 lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'avis public d'une assemblée publique et de la possibilité de transmettre des questions ou commentaires écrits sur le projet de règlement, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique le 13 novembre 2025, à 18 h, et ce, afin d'expliquer le projet de règlement numéro 382-36-2025;

CONSIDÉRANT QU'aucune question ni aucun commentaire n'a été transmis par écrit ni durant l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE le but visé par ce règlement est de permettre un changement d'usage, lorsque le nombre de cases de stationnement existant est en droits acquis, pourvu que le nombre de cases requis pour l'usage projeté soit égal ou inférieur au nombre requis par l'usage existant. Le règlement vise également à réduire le nombre minimal de cases requis pour certains usages de la sous-classe d'usage CB-4, soit les établissements de récréation intérieure;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal présents déclarent avoir reçu et lu le projet de règlement numéro 382-36-2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. A-19.1), un membre du conseil municipal a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement 382-36-2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE soit et est adopté le règlement numéro 382-36-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 382-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de modifier les dispositions relatives à l'obligation de prévoir des cases de stationnement hors rue dans le cas d'un changement d'usage et au nombre minimal de cases de stationnement pour les établissements de récréation intérieure.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-316**

Adoption – Règlement numéro 402-27-2025 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2026

---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines tarifications des services municipaux pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Magalie Taillon, conseillère, lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du projet de règlement sur la tarification des services municipaux pour l'année 2026, lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 402-27-2025 fixe la tarification des services municipaux offerts aux résidents et non-résidents pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., c. C-19), un membre du conseil municipal a fait mention de l'objet, la portée, le coût ainsi que le mode de financement de paiement et de remboursement du présent règlement avant son adoption, lorsqu'applicable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le règlement numéro 402-27-2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE soit et est adopté le Règlement numéro 402-27-2025 amendant le règlement numéro 402-00-2013 sur la tarification des services municipaux concernés pour l'année 2026.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-317**

Autorisation – Utilisation des pouvoirs municipaux issus du projet de loi 31 pour accélérer le développement de logements à McMasterville

---

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a sanctionné le projet de loi 31 le 21 février 2024, modifié le 25 mars 2025, lequel confère temporairement aux municipalités des pouvoirs accrus en matière d'urbanisme afin de répondre à la crise du logement;

CONSIDÉRANT QUE ces pouvoirs spéciaux permettent notamment à la ville d'autoriser des projets résidentiels de trois logements et plus qui peuvent déroger à la réglementation d'urbanisme et à certaines conditions prévues par la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'Évaluation d'impact sur la santé effectuée en janvier 2025 confirme que la Ville de McMasterville fait face à une pénurie notable de logements ainsi qu'à une pression accrue sur le marché locatif, ce qui nécessite la mise en place de mesures exceptionnelles pour augmenter l'offre de logements, notamment abordables et adaptés aux familles;

CONSIDÉRANT QUE les mesures prévues au projet de loi 31 sont en vigueur pour une période de cinq ans et permettent de prioriser et d'accélérer le développement de projets résidentiels, dans le respect des exigences d'assemblée publique, de conformité au schéma d'aménagement en vigueur, de localisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et d'exclusion des zones à contraintes particulières;

CONSIDÉRANT QUE tout projet proposé devra comprendre au moins trois logements, dont des logements abordables ou destinés aux familles tels que des logements de types 5 ½ ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite établir des paramètres clairs afin d'encadrer l'utilisation de ces pouvoirs exceptionnels et d'assurer une planification harmonieuse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE chaque projet devra faire l'objet d'une consultation publique particulière conformément à la loi et que le conseil municipal se réserve le droit de soumettre tout projet au Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal mandate la direction de l'urbanisme pour faire usage, au besoin, des pouvoirs issus du projet de loi 31 afin d'autoriser, accélérer et prioriser le développement de projets résidentiels comportant trois logements et plus, et ce, dans les conditions prévues à la loi;

QUE, dans la planification et l'évaluation des nouveaux projets admissibles sous ce régime, le conseil municipal exige qu'un minimum de 30 % des logements soient abordables et/ou de type familial, notamment des 5 ½;

QUE la Ville assure pour chaque projet admissible la tenue d'une consultation publique et que les dossiers soient soumis au Comité consultatif d'urbanisme, lorsque jugé pertinent.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-318**

Acceptation – Dépôt – Liste d'embauche des employés contractuels, temporaires ou remplaçants

---

CONSIDÉRANT l'article 7.3.5 du règlement numéro 315-04-2006 déléguant au directeur général le pouvoir d'embaucher des employés contractuels, temporaires ou remplaçants en s'assurant que les politiques et procédures de recrutement ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

D'accepter le dépôt de la liste des embauches des employés contractuels, temporaires ou remplaçants portant le numéro RH-2025-17.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-319**

Autorisation – Grille salariale 2026 – Personnel secteur aquatique, secteur camp de jour et autre personnel saisonnier

---

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires des employés saisonniers et étudiants à temps partiel ne sont pas inclus aux échelles salariales du Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les conditions salariales de ce personnel municipal soient révisées afin d'apporter les ajustements requis;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits seront disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal accepte les ajustements à la grille salariale du personnel non prévu aux échelles salariales du Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501 portant le numéro RH-2025-19, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026;

QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-320**

Autorisation – Ouverture de poste et embauche – Journalier aux espaces publics et récréatifs – Poste permanent à temps plein

---

CONSIDÉRANT QUE le poste permanent à temps plein de journalier aux espaces publics et récréatifs est vacant et qu'il y a lieu de le combler;

CONSIDÉRANT QU'un membre du personnel à l'interne possède les qualifications reliées au poste et a démontré son intérêt;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Sébastien Rock au poste permanent à temps plein de journalier aux espaces publics et récréatifs, le tout, aux taux et conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE l'embauche soit également conditionnelle à une période d'essai de 3 mois, conformément aux articles 8.03 et 8.06 de la convention collective en vigueur, portant sur le mouvement de personnel, et ce, à compter du 18 novembre 2025, date d'entrée en fonction;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-321**

Autorisation – Abolition du poste de préposé aux espaces publics et récréatifs – Crédit d'un poste de journalier aux espaces publics et récréatifs (minimum 42 semaines par année) – Signatures – Lettres d'entente – Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501

---

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective 2026-2030 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE le poste de préposé aux espaces publics et récréatifs ne sera pas reconduit dans la prochaine convention collective;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abolir le poste de préposé aux espaces publics et récréatifs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste de journalier aux espaces publics et récréatifs pour une durée d'un minimum de 42 semaines par année au taux horaire offert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la grille salariale du journalier aux espaces publics et récréatifs pour les semaines restantes à l'année 2025 afin de refléter le salaire qui sera offert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par monsieur Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise l'abolition de la classe de préposé aux espaces publics et récréatifs;

QUE le conseil municipal autorise la création d'un poste de journalier aux espaces publics et récréatifs pour une période minimale de 42 semaines par année;

QUE le conseil municipal autorise l'ajustement immédiat de la grille salariale du journalier aux espaces publics et récréatifs afin de refléter celle qui sera offerte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec le renouvellement de la convention collective;

QUE le conseil municipal autorise la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501, précisant les éléments susmentionnés;

QUE madame Magalie Taillon, mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ou en son absence, madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-322**

Adoption – Structure administrative municipale – Organigramme

---

CONSIDÉRANT l'adoption en date du 2 octobre 2025 de la convention collective avec le Syndicat des employés municipaux de McMasterville TUAC, Section locale 501 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour l'organigramme de la Ville de McMasterville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Frédéric Lavoie

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE l'organigramme portant le numéro RH-2025-18 soit et est adopté;

QUE les changements à l'organigramme entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, à l'exception des changements liés à l'abolition du poste de préposé et à la création du poste de journalier aux espaces publics et récréatifs qui entrent en vigueur à compter du 18 novembre 2025.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-323**

Autorisation – Ouverture de poste – Journalier aux espaces publics et récréatifs – Poste permanent pour un minimum de 42 semaines par année

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier aux espaces publics et récréatifs est vacant et qu'il y a lieu de le combler;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à un appel de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par madame Tanya Czinkan

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal autorise l'ouverture du poste permanent de journalier aux espaces publics et récréatifs pour un minimum de 42 semaines;

QU'un comité de sélection soit formé et composé de monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ainsi que de toute autre personne désignée par la direction générale afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées;

D'autoriser monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à négocier et procéder à l'embauche de la personne sélectionnée, aux taux et conditions prévues à la convention collective en vigueur, le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à pourvoir le poste de façon temporaire au besoin, et ce, dans le respect du processus d'embauche en vigueur;

QUE monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, soient et sont autorisés à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-324**

Autorisation – Octroi de contrat – Nettoyage annuel des conduites sanitaires et des puisards, ainsi que l'inspection télévisée – 2025

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de McMasterville souhaite mandater une entreprise pour effectuer des travaux de nettoyage annuel des conduites sanitaires et des puisards ainsi que l'inspection télévisée pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix auprès de firmes qualifiées afin d'obtenir une offre de services;

CONSIDÉRANT le Règlement 422-00-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Service Eau Norme S.E.N. Inc. datée du 15 octobre 2025 portant le numéro S-25-236;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour des travaux de nettoyage annuel des conduites sanitaires et des puisards ainsi qu'une inspection télévisée pour l'année 2025 à l'entreprise Service Eau Norme S.E.N. Inc., pour un montant de 37 407,50 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de service datée du 15 octobre 2025 portant le numéro S-25-236;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Vincent Raymond, directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**Deuxième période de questions**

La présidente de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

La présidente de l'assemblée répond aux questions posées.

**Correspondance générale**

1. McMasterville – Lettre constats 3<sup>e</sup> trimestre CA du 2025-10-22

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-325**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan

APPUYÉ par madame Brigitte Aubé

ET RÉSOLU UNANIMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 20 h 15.

« ADOPTÉE »

La mairesse,

Magalie Taillon

La directrice des Services juridiques  
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard

---